

s-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 12 mars 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire des conseillers Clermont Ricard, Philippe Huart et Louis Godin. L'absence des conseillers Jean-Paul Muir et Charles Cloutier était motivée. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **1. Ouverture de la séance**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

## **3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2013**

## **4. Correspondances**

4.1 Ministère des Finances et de l'Économie du Québec

4.2 Gouvernement du Québec

4.3 Chambre des Communes Canada

## **5. Affaires découlant**

## **6. Affaires nouvelles**

6.1 Mandat M. Tom Cournoyer Projet réflexion de l'hôtel de Ville

6.2 Compensation collecte sélective

6.3 Emploi Québec

6.4 Refinancement Règlement d'emprunt frais de transition

6.5 Avril, Mois de la jonquille

6.6 Adoption du plan de travail Pacte rural 2013

6.7 Parc Ducharme (autorisation protocole d'entente)

6.8 Remboursement emprunt temporaire Parc Ducharme

6.9 Remboursement salaire projet Parc Ducharme

6.10 Soirée Rose des secrétaires et adjointes administratives

## **7. Trésorerie**

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de février 2013

## États financiers du mois de février 2013

7.3 Rapport des taxes

**8. Permis de construction**

**9. Rapport des comités**

**10. Période de questions**

**11. Tour de table des conseillers**

**12. Clôture de l'assemblée**

**13. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Ginette Dallaire.

**2013-03-01**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Clermont Ricard et secondé par le conseiller Philippe Huart.

**2013-03-02**

**3. Adoption du procès-verbal du 12 février.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Philippe Huart et secondée par le conseiller Louis Godin.

**4. Correspondance**

**4.1 Ministère des Finances et de l'Économie du Québec.**

Le ministère nous informe que nous devons refinancer un montant de 108 400 \$ relatif à un emprunt échéant le 22 juillet 2013. La municipalité pourrait bénéficier d'un meilleur coût de financement en raison de l'émission d'un montant plus important.

**4.2 Gouvernement du Québec Compensation Chemin Double vocation**

Dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la municipalité a droit, pour l'année 2012-2013 à une compensation.

Au tarif de 832 \$ le kilomètre, cette aide financière se chiffre à 3 020 \$ et nous parviendra au cours des prochaines semaines.

## Chambre des Communes Canada

La député Lise St-Denis nous informe des dernières modifications à la circonscription électorales fédérales Saint-Maurice-Champlain (maintenant appelée Saint-Maurice) proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions.

### 6. Affaires nouvelles

2013-03-03

#### 6.1 Mandat M. Tom Cournoyer

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé un projet de réfection pour la bâtisse municipale dans le cadre du Programme des redevances sur les taxes sur l'essence 2010-2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mandater un ingénieur pour la confection des plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil.

Que la municipalité mandate M. Tom Cournoyer ingénieur ainsi que Larocque Groupe pour la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux de réfection au montant de 6 000 \$ taxes exclut. Que madame Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents et contrats.

2013-03-04

#### 6.2 Compensation collecte sélective

**CONSIDÉRANT QUE** le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'analyse des coûts  
naux, le volume de 15 % de matière ciblée ne  
constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est  
sur la base des coûts nets que le gouvernement doit  
justifier son projet de loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités assument  
seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à  
un certain volume de matières recyclables qui font  
également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi  
dirigées vers l'élimination;

**CONSIDÉRANT QUE** les matières désignées comme  
« autres » ne devraient pas comprendre les matières  
consignées, qui font l'objet d'un système de  
récupération parallèle très performant;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent déjà  
assumer seules les coûts d'acquisition et de  
remplacement des contenants requis pour la collecte,  
les initiatives d'information, de sensibilisation et  
d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement  
aux matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'incohérence apparente entre  
ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté  
par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il  
s'est engagé auprès des municipalités à compenser  
100 % des coûts nets de la collecte sélective;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La  
Bostonnais s'oppose vigoureusement, après tant  
d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte  
sélective, à une révision à la baisse de la  
compensation pour la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** de demander au ministre du  
Développement durable, de l'Environnement, de la  
Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement  
de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013,  
pour les services municipaux fournis en vue d'assurer  
la récupération et la valorisation de matières  
résiduelles.

**ET RÉSOLU** de transmettre copie de la présente  
résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de  
l'Assemblée nationale représentant notre  
circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

2013-03-05

### 6.3 Emploi Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire engager  
trois(3) employées dans le cadre du projet Parc  
Ducharme;

**CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec** offre des possibilités de subvention pour les salaires des employés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais accepte la responsabilité du projet Parc Ducharme présenté dans le cadre de cette mesure. Que Mme Josée Cloutier soit autorisée au nom de la municipalité de La Bostonnais à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec. Que la municipalité s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**2013-03-06**

#### **6.4 Refinancement règlement d'emprunt frais de transition**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit refinancer le règlement d'emprunt des frais de transitions échéant le 22 juillet 2013 au montant de 108 400\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit prévoir un montant 2 100.00 \$ pour des frais de refinancement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité mandate madame Josée Cloutier, directrice générale, à commencer les démarches pour le refinancement du règlement d'emprunt au montant de 108 400 \$, et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents et les demandes.

**2013-03-07**

#### **6.5 Avril, Mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies.

Offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Ginette Dallaire

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**DE DÉCRÉTER** le mois d'avril Mois de la jonquille.

**Que** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**2013-03-08**

## **6.6 Plan de travail Pacte rural 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque début d'année le conseil municipal doit adopter un plan de travail pour le Pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'a pas lieu d'apporter de changement au plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte le plan de travail  
comme présenté.

**2013-03-09**

### **6.7 Signataire protocole entente Parc Ducharme**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture du Parc Ducharme  
et de la boutique agroalimentaire sont prévus pour la  
fin mai 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit signer des  
protocoles d'ententes avec les différents artistes,  
fournisseurs, collectionneurs et locateurs de salle;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents protocoles  
d'entente doivent être signés avant l'ouverture du  
Centre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du  
conseil.

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mme  
Chantal St-Louis a signé pour et au nom de la  
municipalité les protocoles d'entente avec les  
différents intervenants.

**2013-03-10**

### **6.8 Remboursement emprunt temporaire Parc Ducharme**

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution no 2012-06-09  
relative à un emprunt temporaire avait été adoptée 12  
juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes ont été requises  
pour financer la fin des travaux du Parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la  
subvention du Pacte rural au montant de 95 944.50 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du  
conseil.



le conseil municipal autorise madame Josée Cloutier, directrice générale à rembourser à la Caisse Populaire de La Tuque le montant de l'emprunt temporaire soit de quatre-vingt-quinze milles (95 000 \$).

**2013-03-11**

### **6.9 Remboursement salaire projet Parc Ducharme**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déboursé les salaires durant le projet Parc Ducharme pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les subventions dues ont été perçues pour le projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal autorise madame Josée Cloutier, directrice générale à rembourser le montant de 26 914.87 \$ à la municipalité de La Bostonnais, montant représentant les salaires versés en 2012 pour le projet Parc Ducharme.

**2013-03-12**

### **6.10 Soirée Rose des secrétaires et adjointes administratives**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Écho de La Tuque du Haut-Saint-Maurice organise une soirée pour souligner le travail de nos secrétaires et adjointes administratives;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité considère important de souligner le travail accompli par notre secrétaire adjointe administrative;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Ginette Dallaire

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal mandate Mesdames Josée Cloutier et Maryse Boisvert à participer à cet évènement au coût de 60 \$ taxes exclus par personne pour la soirée et la publication dans le BAC. Que les frais soit prit dans le budget frais de représentation administration 2013.

## **7. Trésorier**



## Dépenses mensuelles du mois de février 2013

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de février 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par le conseil municipal.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de février 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-03-14

### 7.2 États financiers du mois de février 2013

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de février 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de février 2013 tel que soumis.

### 7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 le montant est de 628 826.09 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2009	754.48 \$
2010	2 111.60 \$
2011	9 325.91 \$
2012	40 072.18 \$
2013	576 561.92 \$

montant pour l'année 2013 est un montant dû sur  
facturation complémentaire.

## **9. Permis de construction**

Pour la période de février, il n'a pas de permis qui ont  
été émis avec sans valeur et ne rapportant pas  
d'argent.

## **10. Rapport des comités**

Aucun rapport

## **11. Période de questions**

La période de questions débute à 20 h 20 et se  
termine à 20 h 45.

## **12. Tour de table des conseillers**

La conseillère Mme Dallaire informe le public de son  
retour auprès une opération et qu'elle va continuer à  
travailler fort pour la municipalité.

## **13. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore  
l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Philippe Huart

## **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h 40

---

**Chantal St-Louis, mairesse**

---

**Josée Cloutier, directrice générale**